

Envoyé en préfecture le 28/02/2023
Reçu en préfecture le 28/02/2023
Publié le - 2 MARS 2023
ID : 033-213304470-20230221-009_2023-DE

Département de la GIRONDE
Arrondissement de LIBOURNE
Canton de COUSTRAS
Commune de
SAINT MÉDARD DE GUIZIÈRES



Réf. : 009/2023

Le Maire
Mireille CONTE JAUBERT

République Française

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers municipaux :

➤ en exercice : 19
➤ présents : 13
➤ votants : 18

OBJET

PRESTATION BALAYEUSE

:

Le vingt et un février deux mille vingt-trois à 18h00, les membres du Conseil Municipal de SAINT MEDARD DE GUIZIERES, dûment convoqués le 13 février 2023 en séance ordinaire, se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la Mairie, sous la Présidence de Madame Mireille CONTE JAUBERT, Maire.

PRESENTS : Mme Mireille CONTE JAUBERT, M. Stéphane CATALAN, Mme Stéphanie LE MERDY, M. Didier LANDRY, Mme Valérie JARRY, M. Gilles MAGARDEAU, M. Christian JAUBERT, Mme Aline MARIE VASSEUR, Mme Florence PREVOT, M. Jean-Louis CHABROLLES, Marie-José TERRIEN, Mme Colette ALMODOVAR, M. Mickaël GODINEAU.

ABSENTS : M. Franck OBERG (procuration donnée M. Stéphane CATALAN), Mme Patricia VIAUD (procuration donnée à Mme Valérie JARRY), M. Serge FIMBAULT, M. Robert DELERIS (procuration donnée à Mme Marie-José TERRIEN), Mme Véronique GERARD (procuration donnée à M. Jean-Louis CHABROLLES), M. Pierre-Yves LE MERDY (procuration donnée à Mme Stéphanie LE MERDY).

Madame Stéphanie LE MERDY est désignée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés 18 VOTES – 18 POUR :

- **Abroge et remplace** la délibération du conseil municipal n°047-2011 du 24 octobre 2011,
- **Dit** que la location de la balayeuse avec chauffeur (employé communal) sera facturée 120€ par heure.
- **Charge** Madame le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

Certifié exécutoire,
Déposé à la Sous-Préfecture de Libourne le
Publié le
A ST MEDARD DE GUIZIERES.
Le Maire,
Mireille Conte Jaubert

Fait et délibéré à Saint Médard de Guizières, les jour,
mois et an ci-dessus indiqués.
Pour copie conforme, le 27 février 2023.

Le Maire,

Mireille Conte Jaubert

